



GLOSSAIRE Maya 2019

Vous trouverez ci-dessous le détail des postes éligibles pour les frais mentionnés dans votre Arrêté ministériel de subvention « Maya » :

INTITULÉS DES FRAIS	PRÉCISIONS	SEUIL MAXIMUM	EXEMPLES DE FRAIS NON ÉLIGIBLES
Arbres	Mellifères, indigènes ou ornementaux, isolés ou en alignement.	-	Espèces exotiques potentiellement envahissantes.
Arbres fruitiers	Basse, demi ou haute tige : pommiers, poiriers, pruniers, ...	-	
Arbustes	Mellifères, indigènes ou ornementaux, petits fruitiers : plants de haies ou plants pour massifs.	-	Espèces exotiques potentiellement envahissantes.
Vivaces	Mellifères, indigènes ou ornementales : plantes de massifs, bulbes botaniques à naturaliser.	-	Espèces exotiques potentiellement envahissantes. Plantes annuelles, légumes à repiquer, semences potagères.
Semences pour prairie/pelouse fleurie	Mélange pérenne de graminées/vivaces.	-	Semences exclusivement annuelles.
Fournitures nécessaires à la plantation	<ul style="list-style-type: none"> • Paillage : écorces, bâche biodégradable, broyat, ... • Tuteurs : piquets, liens, clous, planches, ... • Amendement : terreau, fumier, engrais naturels, compost, pralinage, ... • Clôture de protection : piquets, fil de tension, en châtaignier, grillage, tendeurs, ... • Protections : treillis, gaines, spirales, corsets, ... 	-	Caution palettes, frais de livraison.
Panneaux didactiques	Panneaux explicatifs associés aux aménagements Maya ...		
Hôtels à abeilles	Hôtels à abeilles.		
Spirales aromatiques	Matériaux nécessaires à leur construction : pierres, sable...		
Location de machine	Dont frais de transport.	-	Carburant

500 euros maximum pour les 3 postes

